

Extrait de :

Jean-François Drevet et Andreas Theophanous, « [Chypre et l'UE : bilans et défis](#) »,  
*Policy Paper n° 58, Notre Europe, Septembre 2012.*

## Résumé de la contribution de Jean-François Drevet



Contrairement à ce qui avait été espéré, **l'adhésion de Chypre à l'UE en mai 2004 n'a pas ouvert la voie à sa réunification**. Après le rejet du plan Annan, qui comportait d'importantes dérogations au droit communautaire, **les négociations entre Chypriotes grecs et turcs n'ont pas abouti**. L'Union est désormais impliquée dans la gestion des problèmes d'une île divisée et partiellement occupée par un pays tiers, cas unique en Europe depuis la fin de la Guerre froide.

Pour devenir un État membre comme les autres, Chypre doit à la fois obtenir le plein exercice de sa souveraineté et adopter un schéma de réunification praticable.

### 1. Obtenir le plein exercice de sa souveraineté

- Au Nord, l'île continue de subir **l'occupation de 35000 soldats turcs** lourdement armés.

- **Sa souveraineté est par ailleurs limitée par les « traités inégaux » imposés lors de son indépendance en 1960, qui a été garantie par la Grèce, le Royaume-Uni et la Turquie, mais assortie d'un droit d'intervention de chacune de ces trois puissances.**
- Il faut ajouter à ces contraintes la **présence de deux bases britanniques**, détenues en pleine souveraineté avec des facilités diverses, où le gouvernement de Chypre n'a aucun droit de regard.

## 2. Adopter un schéma de réunification praticable

- Les négociations en cours sur le projet de réunification ont défini les **grandes lignes d'un compromis politique** : la République fédérale de Chypre aura une présidence rotative, deux assemblées élues sur le modèle allemand et une Cour suprême.
- Bien qu'impliquant la mise en œuvre de l'acquis communautaire, aujourd'hui suspendue dans le Nord, les **conditions économiques de la réunification sont encore problématiques**.
- Les Chypriotes doivent aussi **résoudre le problème des spoliations du droit de propriété** consécutives au nettoyage ethnique effectué par l'armée turque en 1974 et **définir des conditions de résidence conformes au droit communautaire**.
- Enfin, la **découverte d'un important gisement de gaz naturel au sud de Chypre** dans la zone économique exclusive est **de nature à réévaluer la position géopolitique de l'île et à faciliter le financement de sa réunification**.